



Activités aquatiques 2023 / 2024 Extrait du règlement intérieur annexe 2

Les inscriptions s'effectuent via le lien : <https://oceanis.ploemeur.com>

Dans un souci de confort et de sécurité, le nombre des places est limité et déterminé en fonction de chaque activité par l'équipe pédagogique du centre aquatique.

Les tarifs sont votés en conseil municipal et le calendrier des séances arrêté en septembre pour l'année scolaire (de septembre à juin)

Aucune réduction ne pourra être effectuée, ni de report d'une année sur l'autre.

Activités aquatiques adultes mode réservation

Achat de 10 ou 30 séances valable jusque fin juin suivant la date de l'achat

Fin d'année les crédits cours sont remis à zéro (pas de report d'une année sur l'autre).

Réservation du créneau via le lien <https://oceanis.ploemeur.com> pour 3 séances maximum, avec un délai de rétractation de 4h00. A l'issue de ce délai, le cours sera automatiquement débité

- **Aquagym = durée 45mn** 30 places
- **Aquabike et Aquatraining = durée 30mn** 12 places

Cours enfants / adultes – inscription à l'année 30 séances annuelles

Pas de récupération, pas de remboursement. Conditions ci-dessous)

Progression pédagogique – 1 créneau fixe chaque semaine

- Natation adultes (45 mn) : 12 places par groupe
- Natation enfants (45 mn) : 10 places par groupe
- Danse aquatique enfants et adultes (1h00) : 12 places par groupes

Règlement : Soit en 1 fois à l'inscription

Soit en 3 fois = un acompte à l'inscription et 2 prélèvements (novembre/mars)

Sport santé inscription par période à l'accueil

Cours spécifiques sur dossier et prescription médicale (pas de vente en ligne)

- **Aqua Sport Santé = 45 mn = 12 places** Règlement au trimestre

Stage natation enfants vacances – inscription à la semaine

- Cours enfants (45 mn) : 10 places par groupe (pas de remboursement)

Remboursements **Uniquement pour raison médicale**

- A partir de 5 séances **consécutives manquées**
- Uniquement sur demande écrite effectuée **dans le mois qui suit l'arrêt, avec justificatifs** et après examen par la collectivité
- Au prorata du nombre de cours manqués

En cas de remboursement, 25 € de frais administratifs seront retenus.

Les personnes inscrites aux activités adultes peuvent bénéficier d'1/4 d'heure maximum de détente au bain bouillonnant sous réserve de conditions de sécurité



La douche savonnée avant l'accès au bassin et le port du bonnet sont strictement obligatoire pour tous et toutes les activités